

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : médicament vétérinaire
inachevé

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Bayer HealthCare SAS
220 Avenue de la Recherche
F-59120 LOOS
Tél.: 01.49.06.56.00
Mail: bah-fds-france@bayer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence: 01.45.42.59.59 (ORFILA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH (conformément CE 1272/2008):

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4 (H302)
Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B (H360D)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 (H335)
Danger pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (H400)
Danger pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (H410)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH (conformément CE 1272/2008):



Danger

Mentions de danger:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360D Peut nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

52645-53-1 Perméthrine
872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone
Additional Labeling : EUH208Contient: Perméthrine
 Peut produire une réaction allergique.
 ..

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:
Aucun(e) à notre connaissance.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une mélange au sens du règlement (CE) 1907/2006.

Composants dangereux

Perméthrine

Concentration [Pourcentage de poids] ≥ 25 - < 50

No.-CAS: 52645-53-1

Nom du CAS: Cyclopropanecarboxylic acid, 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-, 3-phenoxybenzyl ester,(+)-, (cis,trans)-

No.-EINECS: 258-067-9

No.-Index: 613-058-00-2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Classification SGH:

Acute Tox. 4 H332
Acute Tox. 4 H302
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Facteur M: 1.000**N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone**Concentration [Pourcentage de poids] ≥ 25 - < 50

No.-CAS: 872-50-4

Nom du CAS: 2-Pyrrolidinone, 1-Méthyl-

No.-EINECS: 212-828-1

Synonymes: 1-Méthyl-2-pyrrolidone, NMP

No.-Index: 606-021-00-7

Classification SGH:

Repr. 1B H360D
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H335
Skin Irrit. 2 H315

Concentrations limites spécifiques (SGH):

Repr. 1B	H360D	≥ 5 %
STOT SE 3	H335	≥ 10 %

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamineConcentration [Pourcentage de poids] $\geq 2,5$ - < 10

No.-CAS: 138261-41-3

Nom du CAS: 2-Imidazolidinimine, 1-((6-chloro-3-pyridinyl)méthyl)-N-nitro

No.-EINECS: 604-069-3

Synonymes: Preventol TM, Confidor

No.-Index: 612-252-00-4

Classification SGH:

Acute Tox. 4 H302
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Facteur M: 1.000**contient****Acide citrique**

Concentration [Pourcentage de poids] 0,09

No.-CAS: 77-92-9

Nom du CAS: 1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-

No.-EINECS: 201-069-1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Synonymes: E 330, 2-hydroxy-1,2,3-propane tricarboxylic acid

Classification SGH:



Eye Irrit. 2 H319

Numéro d'Enregistrement REACH: 05-2116093992-31-0000

Pour le texte complet des phrases-H+R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation: Transférer la personne à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Symptômes/effets aigus les plus importants

Symptômes: Pas d'information disponible.

Risques: Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Chlorure d'hydrogène gazeux Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Oxydes d'azote (NOx) Le gaz chloré Oxydes de carbone

Information supplémentaire: Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Prévoir une ventilation/aération adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Ramasser par un moyen mécanique et verser dans des récipients étiquetés, pouvant se fermer.

6.4 Référence à d'autres sections

Conseils supplémentaires: Pas de précautions spéciales requises.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation:

Usages industriels: Éviter la formation d'aérosols. Ne manipuler le produit que sous aspiration locale. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour le stockage il faut prévoir des entrepôts appropriés offrant des capacités d'emmagasinement suffisantes. Lors de la manipulation, respecter les règlements officiels pour éviter la pollution de l'eau par le produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

On ne dispose pas d'indications.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe)

Substance	No.-CAS	Base	Type:	Valeur	Valeur Limite Pla-fond	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	EU ELV	VLA-ED	10 ppm 40 mg/m3		Indicatif
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	EU ELV	STEL	20 ppm 80 mg/m3		Indicatif
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	EU ELV	SKIN_D ES			Peut être absorbé par la peau.
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	INRS (FR)	VME	10 ppm 40 mg/m3		Regulatory indicative (VRI)
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	INRS (FR)	VLE	20 ppm 80 mg/m3		Regulatory indicative (VRI)
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	INRS (FR)	SKIN_D ES			Peut être absorbé par la peau.

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle (Internationalement)

Substance	No.-CAS	Base	Type:	Valeur	Valeur Limite Pla-fond	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	INRS (FR)	VME	10 ppm 40 mg/m3		Regulatory indicative (VRI)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	INRS (FR)	VLE	20 ppm80 mg/m3		Regulatory indicative (VRI)
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	INRS (FR)	SKIN_D ES			Peut être absorbé par la peau.
imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine	138261-41-3		FOURN	0,7 mg/m ³		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Protection respiratoire conseillée: masque intégral avec filtre ABEK-ST (ABEK-P3)

Protection des mains:

Protection des mains: Gants de protection contre les produits chimiques en Baypren, Nitril caoutchouc ou PVC porter

Temps de pénétration non contrôlé, à éliminer immédiatement après contamination. Conseil: Elimination des gants après une utilisation unique.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène:

Respecter les règles de pureté (GMP) valables pour la fabrication des médicaments!

Les autres mesures protectives:

Lors de la manipulation - par le pharmacien, le personnel hospitalier ou les patients - de médicaments dans leur forme d'administration définie (comprimés ou formulations liquides), aucune mesure de précaution particulière ne doit être prise.

Pour la prise ou l'utilisation externe de médicaments prêts à l'emploi, il convient de tenir compte des instructions figurant sur l'emballage ou dans la notice d'information.

Le port de protection personnelle est obligatoire pour toute manipulation des produits en vrac sans emballage et en cas d'avarie, si l'exposition à la substance active ou aux composants dangereux est prévisible.

Porter un équipement de protection adéquat.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Forme:	liquide	
Couleur:	jaune à brun	
Odeur:	très faible aromatique	
Point/intervalle de fusion:	On ne dispose pas d'indications.	
Point/intervalle d'ébullition:	ADVANTIX spot-on solution - Bulk 199 °C	OECD 102
Densité:	1,14 g/cm ³ à 20 °C	
Masse volumique apparente:	Non applicable	
Pression de vapeur:	On ne dispose pas d'indications.	
Viscosité, dynamique:	On ne dispose pas d'indications.	
Viscosité, cinématique:	On ne dispose pas d'indications.	
Temps d'écoulement:	On ne dispose pas d'indications.	
Tension superficielle:	On ne dispose pas d'indications.	
Hydrosolubilité:	On ne dispose pas d'indications.	
Solubilité(s):	On ne dispose pas d'indications.	
pH:	3 - 5	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Perméthrine log Pow: 5,95 N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2- pyrrolidone log Pow: -0,46 imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3- ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2- ylidèneamine log Pow: 0,57 à 21 °C	OECD 107
Point d'éclair:	ADVANTIX spot-on solution - Bulk 92,8 °C	
Point d'éclair:	Perméthrine 131 °C	
Point d'éclair:	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2- pyrrolidone 91 °C	DIN 51758
inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable	
Limites d'explosivité:	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2- pyrrolidone supérieure: 9,5 %(V) inférieure: 1,3 %(V)	

9.2 Autres informations

Miscibilité avec de l'eau: non miscible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

On ne dispose pas d'indications.

réaction avec Eau / Air

On ne dispose pas d'indications.

La température d'inflammation:

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

245 °C DIN 51794

Indice de combustion:

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

5 à 20 °C Méthode: VDI 2263 Combustion avec apparition de flammes ou projections d'étincelles.

Vitesse de combustion > 45 s/10 cm (méthode CEE A.10)

Inflammabilité (solide, gaz):

On ne dispose pas d'indications.

10.2 Stabilité chimique

On ne dispose pas d'indications.

Décomposition thermique:

Donnée non disponible

Ratio d'explosion de poussières:

Non applicable

Classe d'explosibilité de poussière:

Non applicable

Propriétés explosives:

On ne dispose pas d'indications.

Sensibilité aux chocs:

Donnée non disponible

Réactions dangereuses:

Donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

la capacité de déflagration:

On ne dispose pas d'indications.

Feu couvant:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

On ne dispose pas d'indications.

10.4 Conditions à éviter

Protéger le produit du:
Chaleur.

Propriétés comburantes:

On ne dispose pas d'indications.

Energie minimale d'ignition:

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter:

Oxydants, Bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène gazeux, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxydes d'azote (NOx), Le gaz chloré, Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Autres informations sur la toxicité:

Perméthrine

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Absorption par la peau possible

Toxicité aiguë par voie orale:

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

DL50 Rat, femelle: 1.660 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

Perméthrine

DL50 Rat: 430 mg/kg

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

DL50 Rat: 3.600 mg/kg

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

DL50 Rat: 424 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

CL50 Rat: > 3,565 mg/l

La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte

Perméthrine

CL50 Rat: 2,3 mg/l, 4 h

poussières/brouillard/aérosol

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

CL50 Rat: 5,1 mg/l, 4 h

Méthode: OECD 403

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

CL50 Rat: > 5,323 mg/l, 4 h

poussières/brouillard/aérosol

Peut être nocif par inhalation.

Méthode: OECD 403

Toxicité aiguë par voie cutanée:

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Peut être nocif par contact cutané.

Perméthrine

DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg

DL50 Rat: > 2.500 mg/kg

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

DL50 Lapin: 8.000 mg/kg

La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

DL50 Rat: > 5.000 mg/kg

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

DL50 Rat: > 5.000 mg/kg

La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

On ne dispose pas d'indications.

Corrosivité:

On ne dispose pas d'indications.

Irritation de la peau:

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Irritation de la peau:

Perméthrine

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Lapin

Résultat: Irritation de la peau

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux:

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

Perméthrine

Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Lapin

Résultat: Irritation des yeux

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation:

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

type d'essai: Sensibilisation cutanée cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: Test de Buehler

Perméthrine

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

type d'essai: Sensibilisation cutanée

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

type d'essai: Sensibilisation cutanée cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann

Phototoxicité:

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée:

12/21

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration:

On ne dispose pas d'indications.

Génotoxicité in vitro:

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Mutagenicité bactérienne

Résultat: Pas d'indices laissant présager un effet mutagène.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Test de Ames

Résultat: négatif

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Génotoxicité in vivo:

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Résultat: Aucun effet mutagène observé., Pas d'indices laissant présager un effet génotoxique.

Cancérogénicité:

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Résultat: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Résultat: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Fertilité:

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Résultat: Les expérimentations sur les animaux n'ont pas permis de mettre en évidence des effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité pour le développement:

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Résultat: Peut nuire au fœtus.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

Résultat: L'expérimentation animale n'a fourni aucun signe permettant de déduire un effet néfaste sur le développement.

Expérience chez l'homme:

On ne dispose pas d'indications.

Neurotoxicité:

On ne dispose pas d'indications.

Symptômes neurologiques:

On ne dispose pas d'indications.

Effet pharmaceutiques:

Perméthrine

Insecticide

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

Insecticide

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons:

Perméthrine

CL50 0,0076 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Poecilia reticulata Durée de l'essai: 48 h

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 > 500 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Leuciscus idus(Ide) Durée de l'essai: 96 h

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 280 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Cyprinus carpio (Carpe) Durée de l'essai: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 211 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée de l'essai: 96 h

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 237 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Leuciscus idus(Ide) Durée de l'essai: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:

Perméthrine

CE50 0,37 µg/l
Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée de l'essai: 48 h
Méthode: OECD 202

CE50 0,00017 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée de l'essai: 48 h

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

CL50 > 1.000 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée de l'essai: 24 h

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

CE50 0,055 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Hyalella azteca Durée de l'essai: 96 h

Toxicité pour les algues:

Perméthrine

CE50 0,5 mg/l Durée de l'essai: 72 h

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

CE50 > 500 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

CE50 > 100 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

CE50 > 10 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

Toxicité pour les bactéries:

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

CE20 > 600 mg/l
Durée de l'essai: 0,5 h
Méthode: OECD 209

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

CE50 > 10.000 mg/l
Espèce utilisée pour le test: bactéries de boue actives
Méthode: OECD 209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique):

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour les organismes terrestres:

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour autres non-mammifères terrestres:

On ne dispose pas d'indications.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Perméthrine

0 %, 28 jours Pas rapidement biodégradable

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

> 90 %, rapidement biodégradable

Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO):

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

2 mg/g, 5 jours

Demande Chimique en Oxygène (DCO):

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

1.600 mg/l

BSB/CSB:

On ne dispose pas d'indications.

Carbone organique dissous (COD):

On ne dispose pas d'indications.

Halogènes organiques (AOX):

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

Le produit contient des halogènes organiques.

Exigence théorique biologique en oxygène:

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

1.939 mg/g

Proportion BSB/ThSB:

On ne dispose pas d'indications.

Le carbone organique total (COT):

On ne dispose pas d'indications.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Élimination physico-chimique:

On ne dispose pas d'indications.

Stabilité dans l'eau:

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

demi-vie: > 1 a 25 °C

pH 4 à 25 °C

demi-vie: > 1 a 25 °C

pH 7 à 25 °C

demi-vie: env. 1 h 25 °C

pH 9 à 25 °C

Voies de dégradation importantes:

On ne dispose pas d'indications.

Photodégradation:

On ne dispose pas d'indications.

Facteur M:

Perméthrine

1.000

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

1.000

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation:

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau):

Perméthrine

log Pow: 5,95

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

log Pow: -0,46

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

log Pow: 0,57 à 21 °C OECD 107

12.4 Mobilité dans le sol



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Distribution environnementale:

On ne dispose pas d'indications.

Tension superficielle:

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

0,41 mN/m

Stabilité dans le sol:

On ne dispose pas d'indications.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

On ne dispose pas d'indications.

12.6 Autres effets néfastes

Conseils généraux:

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Eviter la pénétration dans les égouts et la nappe phréatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Evacuer vers une installation d'incinération appropriée à émanations polluantes restreintes.

Emballages contaminés: Les récipients vides non nettoyés sont à traiter comme les matières qu'ils ont contenues.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

14.1 UN Numéro	:	3082
14.2 Description des marchandises	:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PERMETHRIN, IMIDACLOPRID, N-METHYLPYRROLIDONE)
14.3 Numéro d'identification du danger	:	90
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Etiquette de risque	:	9
14.5 Dangereux pour l'environnement	:	oui



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

ADNR

14.1 UN Numéro : 3082
14.2 Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PERMETHRIN, IMIDACLOPRID, N-METHYLPYRROLIDONE)
14.3 Numéro d'identification du danger : 90
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquette de risque : 9
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IATA

14.1 UN Numéro : 3082
14.2 Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PERMETHRIN, IMIDACLOPRID, N-METHYLPYRROLIDONE)
14.3 Classe : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquette de risque : 9
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

14.1 UN Numéro : 3082
14.2 Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PERMETHRIN, IMIDACLOPRID, N-METHYLPYRROLIDONE)
14.3 Classe : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
Étiquettes IMDG : 9
No EMS Numéro : F-A
14.5 Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Autres informations : Matières dangereuses du point de vue de l'environnement (RID/ADR).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Irrite les yeux Marque : Polluant Marin
Tenir à l'écart des denrées alimentaires

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

« Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations : 67/548/CEE, 1999/45/CE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, Règlement (UE) n°453/2010, Règlement (CE) n°1907/2006, Règlement (CE) n°1272/2008, et leurs amendements ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante :

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977)
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal Officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n°96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du travail, article L234-3) »

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

On ne dispose pas d'indications.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées sous les Chapitres 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000013756

ADVANTIX spot-on solution - Bulk

Version 1.0

Date de révision 09.11.2015

Date d'impression 09.11.2015

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.